

**UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT**

EXTRAIT du procès-verbal de la quarante-troisième assemblée ordinaire du Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit, tenue le mercredi 14 novembre 2007, à 13 heures 30 minutes, à la salle A-1715.

---

**Résolution condamnant l'intimidation dont a été victime le professeur Claude Corbo, lundi, le 12 novembre 2007**

**Résolution CFSPD-2007-2008-342**

CONSIDÉRANT que, lundi le 12 novembre 2007, le professeur Claude Corbo n'a fait qu'appliquer les directives de son syndicat et de son département en se rendant à son local de cours pour vérifier s'il y avait effectivement levée de cours;

CONSIDÉRANT que l'attitude et les gestes des manifestantes, manifestants constituaient une forme d'intimidation physique et psychologique à son égard;

CONSIDÉRANT que la liberté d'exprimer ses opinions sans crainte de contrainte physique constitue une valeur fondamentale de toute communauté universitaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-Guy Prévost, appuyé par Dan O'Meara, que le Conseil académique de la Faculté de science politique et de droit :

CONDAMNE fermement l'atteinte à la liberté académique (Article 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM) et à sa sécurité personnelle dont a été victime Claude Corbo et enjoint ses membres à diffuser cette résolution dans les unités auxquelles elles, ils appartiennent.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

**Pour : 18  
Abstention : 1**

**COPIE CONFORME**

Montréal, le 14 novembre 2007

René Côté  
Doyen